



Forum: Trucs en vrac

Topic: Linky : une victoire juridique ?

Subject: Re: Linky : une victoire juridique ?

Publié par: Wullfk

Contribution le : 18/10/2019 18:18:44

Citation :

Tof81 a écrit:

Retour d'expérience : Linky posé en fin de matinée.

J'ai joué à celui qui n'y connaissait rien à l'électricité = le candide :

- un technicien d'une société privée très compétent et pédagogue
- 30 mn d'intervention.
- mon abonnement inchangé, vérifié sur la bête.
- un fois l'électricité remise, ma télé TNT fonctionne toujours bien, ma liaison cpl, ma box (même débit), ma chaîne HiHi/radio FM très proche de mon tableau électrique aussi.

On verra la suite au moment où je recevrais la facture EDF (février 2020) ...

Le problème n'est pas nécessairement l'incompétence du technicien, je pense plutôt que sur ce point ils sont bien formés.

Je ne vois pas pourquoi après l'installation du Linky ton installation électrique n'aurait pas fonctionné.

Le problème c'est plutôt qu'il force la pose de ces compteurs, alors qu'il me semble que l'on est en droit de les refuser.

moi d'après mes souvenirs ils ne m'ont même pas prévenu de la pose, d'autant plus que le compteur est à l'extérieur, j'ai su qu'il le posait quand le jus à été coupé chez moi, j'ai entendu parlé derrière mon portails, que j'ai ouvert manuellement puisque plus de jus et que mes batteries sont HS, et c'est la que j'ai vu un technicien, je ne sais plus quel société, mais certainement pas avec le logo EDF je m'en souviendrai.

et quand je lui ai posé la question sur ce qu'il faisait, il m'a dit qu'il changeait le compteur pour mettre un Linky.

je lui est dit que serait été plus courtois de me prévenir de l'intervention, d'autant que j'ai quelques PC qui tournaient, il m'a simplement répondu un peu sèchement que j'avais déjà du être prévenu et que tout façon je ne pouvais pas refuser l'installation, et là j'ai eu un gros doute, mais aucun arguments pour le contredire.